

Compte rendu de réunion

Objet :

Démarche dialogue Ville-Port - COMITE DE SUIVI n°1

Date de réunion : 03/06/19

Lieu : Préfecture – Marseille

Rédacteur du CR : DREAL PACA

Participants	Excusés	Liste de diffusion
Voir liste annexée		Participants

DEROULEMENT DE LA SEANCE

Le comité de suivi n°1 consacré à la présentation du Dialogue Ville-Port et sa démarche, propose l'ordre du jour suivant :

1. Rappel du contexte
2. Partage de la démarche Dialogue Ville-Port
3. Engagement de la démarche
4. Suites et calendrier

RELEVES DES ECHANGES

1. Introduction

Juliette Trignat, Secrétaire Générale de la Préfecture des Bouches-du-Rhône, introduit le comité de suivi en rappelant les enjeux du Dialogue Ville-Port et de la démarche, qui s'inscrivent dans la continuité de la charte Ville-Port. Elle rappelle que cette démarche repose sur une approche nouvelle et évolutive, qui, au-delà des méthodes de concertation obligatoire, permettra d'associer en amont les acteurs locaux.

L'objectif du Comité de Suivi n°1 est de présenter le processus de concertation proposé avec le contenu et le déroulé de la démarche afin d'instaurer un dialogue entre les différents participants. Pour ce faire, un questionnaire remis en début de séance permettra d'identifier des thématiques communes qui nourriront par la suite les ateliers collectifs participatifs.

Hervé Martel, directeur général du GPMM, souligne la volonté de dialogue portée par les différentes parties prenantes, dont le port de Marseille, pour échanger et prendre en considération les attentes de chacun. Il rappelle l'engagement du GPMM dans une démarche de développement des activités portuaires qui intègre une meilleure maîtrise des impacts et considère les questions environnementales et de qualité du cadre de vie. La démarche Dialogue Ville-Port est ainsi une réponse à l'enjeu d'intégration territoriale et environnementale des projets portuaires et maritimes portés par le GPMM.

En clôture de l'accueil, Roland Blum, vice-président de la Métropole AMP, souligne les 3 enjeux qui relèvent de la bonne réussite du Dialogue Ville-Port :

- Un enjeu économique au regard de l'importance du développement des activités maritimes et portuaires pour la Ville de Marseille ;
- Un enjeu environnemental qui implique la bonne prise en compte et la bonne maîtrise de l'impact de ces activités sur l'environnement. La signature d'un agenda environnemental s'inscrivant notamment dans cette perspective.
- Un enjeu méthodologique qui consiste, avec l'impulsion du Dialogue Ville-Port, à la mise en place d'une coopération durable entre les différentes institutions.

2. Présentation de la démarche

L'objectif de la démarche est de créer de l'entendement entre les différentes parties prenantes pour que les projets portés soient le plus partagés possible et le plus appropriés au contexte. La démarche vise ainsi à organiser la mise en place d'un dialogue entre les acteurs dans une logique de cohabitation et de bon voisinage, indépendamment des concertations formelles des projets.

Cette démarche est un élément clé pour la poursuite du développement de l'écosystème ville-port et a pour objectifs opérationnels de favoriser les échanges constructifs, positifs et pérennes entre les riverains, les entreprises, les partenaires institutionnels et associatifs.

(cf. diaporama de présentation de la démarche en pièce jointe de la présente synthèse)

La synthèse des échanges constitue une première analyse des attentes de la démarche de dialogue Ville-Port et un premier travail de construction des thématiques à traiter. Ainsi, aucune mention nominative n'est présente.

3. Synthèse des échanges

3.1 Démarche Dialogue Ville-Port

A l'issue de la présentation de la démarche Dialogue Ville-Port portée par l'État (garant), le GPMM, la Métropole et la Ville de Marseille, les participants au Comité de Suivi ont été invités à partager leurs points de vue sur le processus de concertation continue proposé.

Les échanges ont fait ressortir les éléments suivants :

Une volonté commune de concertation de la part des parties prenantes :

- Les participants accueillent favorablement la démarche de dialogue proposée qui s'inscrit dans un esprit d'avancer ensemble pour une réussite commune. Le Dialogue Ville-Port répond à une attente forte des différentes parties prenantes qui demandent depuis plusieurs années l'organisation d'un tel processus. La mise en place au 3 juin 2019 d'un Comité de Suivi s'inscrit notamment en cohérence et continuité avec le travail amorcé par la Charte Ville-Port qui prévoyait déjà un Comité de Concertation ;
- La concertation continue répond également au besoin d'une meilleure représentation des élus et représentants de quartier qui ne sont pas tous associés aux instances de gouvernance existantes et qui pourront être invités au Comité de Suivi ;
- Si l'ensemble de la ville de Marseille est concerné par les activités portuaires et maritimes, il est proposé d'amorcer le dialogue à l'échelle des bassins Est et des quartiers plus directement impactés riverains de la section centrale et nord du port. La démarche ainsi cadrée vise à faire émerger des propositions opérationnelles. Cette approche sectorielle sera enrichie par des aller-retour fréquents avec les instances de concertation existantes et futures dans les secteurs limitrophes, Euroméditerranée notamment.

Un partage de l'importance du développement des activités du port qu'il convient de faire dans le respect de l'environnement et des populations avoisinantes :

- La particularité du port de Marseille est d'être sa situation en centre-ville, ses actions et projets ont un impact direct sur les territoires limitrophes, impact qu'il est à ce jour important d'inclure dans les réflexions.
- Les riverains demandent notamment à ce que soient prises en compte les dimensions suivantes pour réduire les nuisances générées par le développement de l'activité portuaire :
 - Gestion de l'impact des flux terrestres liés aux GPMM : report modal, aménagements urbains autour des portes ;
 - Contrôle et baisse des activités polluantes implantées sur le territoire du GPMM.
- Si le développement économique du port est un réel enjeu, il est important qu'il soit pensé avec les enjeux de développement durable, d'amélioration de la qualité de l'air et de santé publique qui sont aussi une priorité pour les populations.
- Les échanges mettent en exergue l'importance de conciliation des enjeux environnementaux, économiques et sociaux afin de permettre le développement d'une activité portuaire soutenable dans la durée. Les expressions nourrissent et confortent l'utilité de la démarche Dialogue Ville-Port.

Le besoin d'engager le dialogue pour établir une relation de confiance entre les différents acteurs de la démarche :

- Les associations et représentants des habitants expriment le besoin d'une meilleure communication et transparence de la part des collectivités et du GPMM sur les activités et projets.
- Le déficit d'échanges et d'entendement entre les différentes parties prenantes a pu conduire par le passé au blocage de projets d'aménagements ou projets portuaires. Conscient du risque d'impasse, les acteurs présents partagent l'importance d'établir des échanges citoyens-ville-port durables dans le temps, pour permettre à chacun de s'entendre et de mieux se comprendre.
- Les participants proposent d'accompagner la démarche Dialogue Ville-Port d'une information et d'une communication régulières notamment sur les projets, les démarches en cours et les données disponibles de trafics et de l'état de l'environnement.

L'objectif de la démarche est de favoriser le travail collectif tout en prenant en considération les enjeux de chacun. Sans se substituer aux instances de concertation officielles des projets en cours, le Comité de Suivi a notamment pour objectif de faciliter le dialogue et l'établissement d'une relation de confiance durable.

La bonne conduite du dispositif et l'apport d'une vraie valeur ajoutée dans le développement de l'éco-système citoyens-ville-port sera alors gage de la pérennité de la démarche.

3.2 Thématiques prioritaires à traiter pour les participants

Après avoir échangé sur la démarche Dialogue Ville-Port, l'État a invité les participants à s'exprimer sur les thématiques prioritaires à aborder dans le cadre d'un travail en atelier pour pouvoir fixer un programme de travail. Ces échanges seront complétés par la distribution d'un questionnaire pour préciser les différentes priorités.

Les échanges ont fait émerger les éléments suivants :

En amont du traitement de thématiques générales, les riverains sont en attente d'éclairages sur les projets en cours portés par les collectivités ou le GPMM.

- La démarche de travail en atelier thématique apparaît intéressante et enrichissante au regard des objectifs visés. L'expérience de même nature conduite dans les Bassins Ouest a notamment permis de déboucher sur des propositions opérationnelles ;
- Les participants attirent l'attention sur l'importance d'apporter des réponses à des projets très spécifiques tels que le projet de terminal international de Cap Janet et le projet de terminal de transport combiné de Mourepiane. En complément du dialogue qui s'inscrit dans le moyen / long termes, les participants souhaitent ainsi pouvoir s'exprimer sur les projets déjà engagés ;
- L'État précise que cela pourra être fait dans le cadre des instances de concertation officielles mises en place pour les projets et notamment l'enquête publique à venir du Cap Janet.

La maîtrise des pollutions et nuisances générées par les activités portuaires apparaît comme une thématique majeure pour les participants :

- Les quartiers limitrophes au port subissent divers impacts liés à la proximité d'activités portuaires et maritimes : pollution, bruit, congestion liée au trafic. La mobilisation de l'intelligence collective pour travailler sur la réduction ou la maîtrise de ces nuisances et pollutions est mentionnée comme prioritaire ;
- Le GPMM souligne que cette réflexion est à porter en lien avec les entreprises implantées sur ses emprises ;
- Dans le cadre de cette thématique, le besoin d'objectiver, de chiffrer et de suivre la contribution de l'activité portuaire et maritime aux pollutions, nuisances et congestions du territoire a été exprimé.
- Dans le cadre de cette thématique, deux pistes de réflexion sont mentionnées :
 - Comment travailler avec les entreprises existantes pour limiter ou mieux maîtriser les pollutions et les nuisances générées ?
 - Comment orienter l'implantation d'activités futures vers des secteurs plus innovants en matière de transition écologique ?

Aborder la question du potentiel foncier des emprises portuaires non utilisées :

- Le territoire du port (qui correspond la circonscription portuaire géré par le GPMM) abrite des emprises foncières dont la vocation est l'objet de points de vues contrastés :
 - Réserve foncière pour le développement d'activités portuaires ou maritimes ;
 - Réserve naturelle pour la préservation d'espaces naturels et de la biodiversité ;
 - Potentiel de foncier rétrocédable aux collectivités pour y développer des usages publics ou de nouveaux projets pour les riverains ;
 - ...
- La vocation et le potentiel d'avenir des espaces situés entre Saumaty et Corbières est une thématique étroitement liée aux modalités d'accès à la mer que les participants du Comité de Suivi proposent d'aborder en atelier.
- Le besoin de comprendre les missions et la posture du GPMM en tant que gestionnaire et aménageur d'espaces portuaires, naturels et urbains a été formulé.

Avoir une réflexion collective sur l'impact positif du port sur le territoire, porteur d'avenir, modèle d'innovation et potentiel acteur de la transition écologique :

- Le développement économique du port est important pour le territoire, générateur d'emplois il représente un poumon économique de Marseille.
- S'il est important de réfléchir à la minimisation de ses nuisances, il apparaît également important pour certains acteurs de réfléchir collectivement à la valorisation de ses impacts positifs et de son potentiel :
 - Le port générateur d'innovation : combiner transition écologique et développement économique ;
 - Le port générateur d'emplois locaux.

Les premiers échanges du Comité de Suivi donnent une première lecture des thématiques importantes à aborder dans le cadre du Dialogue Ville-Port.

Cette liste sera enrichie des résultats des questionnaires papiers remplis en séance pour alimenter la réflexion et construire un programme de travail.

4. Suites

- Réalisation d'une synthèse de la séance et diffusion aux participants
- Analyse des questionnaires sur les thématiques prioritaires à traiter
- Définition de la feuille de route Dialogue Ville-Port 2019
- Organisation des premiers ateliers dès septembre 2019

Juliette Trignat, Secrétaire Générale de la Préfecture des Bouches-du-Rhône, remercie les participants au Comité de Suivi n°1 du Dialogue Ville-Port et clôture la séance.